



+33 1 45 61 88 57

clleclerc@august-debouzy.com

BIOGRAPHIE AVOCAT SENIOR

Claire-Lisa a rejoint le cabinet en qualité de collaboratrice en janvier 2018 au sein du département Social.

Diplômée des universités Paris II Panthéon-Assas et Paris I Panthéon-Sorbonne, elle intervient tant en conseil qu'en contentieux sur des problématiques liées aussi bien aux relations individuelles que collectives de travail.

EXPERTISES

Droit du travail et de la protection sociale
Résolution des litiges

FOCUS

FORMATION

Master II Juristes de Droit social, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2014-2015
Master I spécialisé en Droit du travail, Université Paris 2 Panthéon-Assas, 2013-2014

ADMISSION AU BARREAU

Paris, 2018

LANGUES

Français | Anglais

ENSEIGNEMENTS

Ancienne chargée de travaux dirigés en Relations Collectives de Travail pour les étudiants de Master 1 de la Faculté de Droit Université Paris Descartes (janvier 2016 à janvier 2017)
Ancienne chargée de travaux dirigés en Relations Individuelles de Travail pour les étudiants de Licence de la Faculté de Droit Université Paris Nanterre (septembre à décembre 2018)

PUBLICATIONS

- › « Un groupement d'associations peut-il constituer un groupe de reclassement ? (Cass. Soc. 15 avril 2026 n°24-19018) », Laure Hosni, Claire-Lisa Leclerc □ 27/05/26
- › « Licenciement à la suite du refus d'application d'un APC : contrôle du juge du motif de recours à l'accord (Cass. Soc. 10 septembre 2025 n°23-23.231) », Laure Hosni, Claire-Lisa Leclerc □ 15/09/25
- › « August Debouzy a conseillé le CIPIM et la Collectivité de Saint-Martin dans le cadre de leur reprise de la compagnie aérienne Air Antilles », Laurent Cotret, Virginie Devos, Claire-Lisa Leclerc, Julien Aucomte, Emmanuelle Mignon, Clément Quernin, Juliette Vachet, Ghislain Minaire □ 17/10/23